

Le Conseil de Direction

Président	M. JORTAY
Vice-Président	P. COX
Vice-Président	S. PEETERS
Secrétaire Général	B. IPPERSIEL
Secr. Gén. Adjoint	D. AERTS
Trésorière	St. ROOSE
Conseillère	M. PARYSKI
Conseiller	J-C. DE BRAUWER
Conseiller	R. DAELE
Conseiller	P. LACONTE
Déléguée SPW DGO4	N. SMOES
Délégué BDU RBC	M. STEENS

Siège social

Rue Ernest Allard, 21
B - 1 0 0 0 B r u x e l l e s
Tél: de 9h00 à 13h00
00.32.2.512.34.52
e-mail : cub@urbanistes.be
site : www.urbanistes.be

Compte bancaire

ING 310-0412682-33
IBAN BE79 3100 4126 8233

BEbe

Union

A/A.U 17.528-7049

PV – Assemblée générale du 16.03.2016

Présents et excusés

Présents

M	AERTS	David
M	COX	Pierre
Mme	DAVID	Sophie
M	DE BRAUWER	Jean-Claude
M	HANCISSE	Arnaud
M	IPPERSIEL	Bertrand
M	JORTAY	Marc
Mme	PARYSKI	Mati
M	PEETERS	Serge
Mme	ROOSE	Stéphanie
M	VANDERSTRAETEN	Pierre

Excusés

Mme	BASSETTE	Isabelle
Mme	BRADFER	Françoise
M	BRUYERE	Jacques
M	CAPART	Jean-Noël
M	COLIN	Serge
M	COLLIN	Denis
M	DAELE	Renaud
M	DE GRANGES DE SURGERES	Dominique
M	DE GRYSSE	Jef
M	DEREMINCE	Thomas
M	DUYCK	Xavier
Mme	FALLY	Clotilde
Mme	FALYS	Dominique- Anne
M	FRISQUE	Christian
M	FUCHS-HECK-RITTER	Christian
Mme	GIOVANELLI	Joséphine
Mme	HENNEQUIN	Fabienne
M	HUBERT	Yves
M	LACONTE	Pierre
Mme	LAMOTTE	Charlène
M	LEJEUNE	Thierry
M	NAIKEN	Renaud
M	PLAK	Paul
M	ROGEMAN	Daniel
Mme	SMOES	Nathalie
M	STEENS	Michel
Mme	TSIEN	Li Mei

M	UYTTEBROUCK	Frans
M	VAN DER VAEREN	Guillaume
Mme	VAN ERP	Katia
M	VAN MAELE	François-Xavier
M	VAN WUNNIK	Pierre
M	VANCUTSEM	Didier
M	VANDERPUTTEN	Alain
M	VERMEYLEN	Paul
M	VIDAL	Eric
Mme	WASILEWSKI	Nathalie
M	WIBRIN	Xavier

11 procurations.

Modification des statuts

Modifications des articles 13.4, 14.1 et 17

13.4 Membres délégués

Les pouvoirs publics régionaux en charge de l'urbanisme délèguent chacun un représentant au sein du conseil de direction.

Le membre délégué joue un rôle d'observateur.

Le membre délégué siège pour quatre ans. Dans le courant de la dernière année du mandat, le président invite les autorités à désigner leurs nouveaux délégués. A défaut de réponse à la fin du mandat, les membres siégeant à cette échéance restent en fonction pour un nouveau mandat de quatre ans.

Article 14: Candidature et élection au conseil de direction

14.1 Candidature

Le conseil de direction est renouvelé par moitié tous les deux ans. Le mandat comme membre du conseil de direction est de 4 ans. Les membres sortants sont rééligibles.

Les élections se font sur une liste de présentation, dressée et communiquée par le conseil de direction à l'ensemble des membres, huit jours au moins avant l'assemblée générale qui devra connaître des élections.

Les candidatures devront parvenir au conseil de direction un mois au moins avant la date de l'assemblée générale et devront être appuyées par quatre membres au moins possédant le droit de vote.

Article 17: Processus de décision au conseil

A moins d'urgence déclarée et mentionnée dans les convocations, le conseil ne peut délibérer que si la moitié de ses membres au moins sont présents ou représentés.

Toutefois, sur base d'une nouvelle convocation, l'ordre du jour de la séance peut être voté quelle que soit la composition du conseil.

Le membre délégué participe aux débats avec une voix consultative.

Les décisions du conseil de direction sont prises à la majorité simple des membres présents ou représentés. En cas de parité des votes, la voix du président compte double.

Vote : 22 votes favorables

Nouveaux membres et démissions

- Marianne Seremet : démission acceptée
- Marjorie Nicolas (Pierre Cox & Chantal Vincent) : demande d'adhésion acceptée
- Salomé Capirchio (Muriel Pianet & Bertrand Ippersiel) : demande d'adhésion acceptée
- Bernard Voglet (Muriel Pianet et Philippe Pieters) : compléments à introduire - demande d'adhésion acceptée

La séance est levée à 18 heures.